

Date de convocation : 17/03/2023
Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 09
Votants : 13

Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Mars 2023

Le vingt-quatre mars deux mil vingt-trois à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN.

Etaient présents :

M. Jean-Claude ROBIN, M. Claude SAYAGH, Mme Caroline DOUBLIER, M. Frantz MOUSSU,
Mme Florence GLANARD, M Jean-Yves LE SOURD, M. Manuel HENRY, M Michel GLANARD,
M. Thomas ROBIN, Mme VERBRUGGHE Aurélie

Absents et représentés:

Mme REY Brigitte représentée par Mme DOUBLIER Caroline
M. AUDUREAU Stéphane représenté par M SAYAGH Claude
M. DEBUYSERE Pascal représenté par M ROBIN Jean-Claude
M. HADENGUE Michaël représenté par M ROBIN Thomas

Absents :

M. Yohann LEPORE – BACHELET
Mme VERBRUGGHE Aurélie

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Caroline DOUBLIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Puis, on passe aux questions inscrites à l'ordre du jour.

2023-002 Approbation compte de gestion 2022 budget communal : à l'unanimité

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur.

2023-003 : Approbation compte administratif 2022 budget communal : à l'unanimité

Les résultats du compte administratif relatif à l'exercice 2022, sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	284 495,56	98 980,27
Recettes	350 539,83	22 443,82
Excédent / Déficit	(E) + 66 044,27	(D) – 76 536,45

• Excédent de la section de fonctionnement	66 044,27 €
• Déficit de la section d'investissement	76 536,45 €
Déficit global	10 492,18 €

Les résultats cumulés du compte administratif relatif à l'exercice 2022, sont les suivants :

En €	Fonctionnement		Investissement		Résultat/Solde	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Reports N-1		199 722,51		105 249,62		
Opérations de l'exercice 2022	284 495,56	350 539,83	98 980,27	22 443,82		
Totaux	284 495,56	550 262,34	98 980,27	127 693,44		
Résultat de clôture		265 766,78		28 713,17		294 479,95
Restes à réaliser			189 260,31	115 957,99		
Résultats définitifs		265 766,78	288 240,58	243 651,43	44 589,15	

• Excédent de la section de fonctionnement	265 766,78 €
• Excédent de la section d'investissement	28 713,17 €
Excédent global	294 479,95 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, l'assemblée approuve le compte administratif 2022 pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal après délibération vote le compte administratif 2022 à l'unanimité des présents et représentés **soit 13 voix**.

2023-004 Vote de l'affectation de résultat du budget communal : à l'unanimité

Résultats du compte administratif du budget communal :

- Section de fonctionnement : 265 766,78 €
- Section d'investissement : 28 713,17 €

- Restes à réaliser : - 73 302,32 €

Besoin de financement à l'article 1068 recette d'investissement : 44 589,15 €

Le Conseil Municipal au vu des résultats du compte administratif 2022 et du besoin de financement décide, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- **44 589,15€** en section d'investissement à l'article **1068 (R)**
- **221 177,63 €** en section de fonctionnement à l'article **002 (R)**
- **28 713,17 €** en section d'investissement à l'article **001 (R)**

2023-005 Vote taux des taxes locales : à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes foncières, soit :

- Taxe foncière bâti : 21,65 % (part communale : 10,07 %)
(part départementale : 11,58 %)
- Taxe foncière non bâti : 43,82 %

2023-006 Vote budget primitif 2023 budget communal : à l'unanimité

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 de la commune en équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement 482 500,63 €
- Section d'investissement 886 260,31 €

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget présenté

2023-007 : Vote des tarifs municipaux : à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les tarifs communaux suivants. Les nouveaux tarifs seront en vigueur dès transmission en Préfecture et publication.

Désignation	Tarif 2023
<u>Salle polyvalente</u>	
Location Habitants de Tilly week-end	300,00 €
Location Extérieurs week-end	600,00 €
Journée supplémentaire	75,00 €
Prix électricité heures creuses	0,20 € / KW
Prix électricité heures pleines	0,25 € / KW
Location vaisselle	3,00 € / personne
<u>Tennis</u>	
Adulte 1 an	60,00 €
Enfant (jusqu'à 14 ans) 1 an	40,00 €
Carte invitation 1 heure	5,00 €
Couple ou 2 membres de la même famille 1 an	100,00 €
Carte invitation annuelle	80,00 €
Caution clé	10,00 €
<u>Cimetière</u>	
Concession perpétuelle (1,00 m x 2,00 m)	700,00 €

Case columbarium 5 ans	200,00 €
Case columbarium 10 ans	300,00 €
Case columbarium 15 ans	400,00 €
Case columbarium 20 ans	500,00 €
Case columbarium 25 ans	600,00 €
Case columbarium 30 ans	700,00 €
Dispersion des cendres jardin du souvenir	150,00 €
Photocopies	
Format A4 1 page noir & blanc	0,25 €
Format A3 1 page noir & blanc	0,50 €
Format A4 1 page couleur	0,50 €
Format A3 1 page couleur	0,80 €

2023-008 : Autorisation à l'exécutif de procéder à des mouvements de crédits : à l'unanimité

Dans le cadre de la nomenclature M57, il est demandé qu'en matière de fongibilité des crédits: l'organe délibérant délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

2023-009 : Tarifs mètre linéaire, restauration et buvette – Vide Grenier : à l'unanimité

La Commune organise le dimanche 16 avril 2023, un vide grenier.
A cette occasion, un stand de petite restauration et une buvette seront tenus par des bénévoles

Le Conseil municipal fixe le prix du mètre linéaire, la restauration et de la buvette de la manière suivante :

Mètre linéaire : 2,00 €

Bière :	2,50 € / verre de 0,25 cl
Caution verre :	1,00€
Coca-cola/orangina/jus de fruits :	1,50 € / canette
Eau :	1,00 € petite bouteille de 0,50 cl
Café :	1,00 €

Barquette de frites :	2,50 €
Saucisse / Frites :	6,00 €

Tour de Table

M SAYAGH informe les membres du conseil municipal que les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux sis 9 bis grand' Rue ne commenceront pas avant octobre 2023.
Il informe aussi que les panneaux de signalisation sont commandés.

M GLANARD fait part du remplacement d'un pommier sur le terrain communal, ainsi que la plantation de différentes essences de fleurs.

M LE SOURD soulève un problème de route endommagée entre Tilly et Boisset.

M HENRY attire l'attention que des morceaux de fers ressortent Rue du moulin à vent suite à la réfection de la route.

Il fait aussi un point sur l'équipement en fibre optique de la commune. Actuellement, 51 % des tillois sont raccordés à la fibre.

Il tient à informer, que d'ici un proche avenir, les câbles en cuivre seront remplacés par la fibre et disparaîtront. De ce fait, il est important que les administrés anticipent ce passage à la fibre.

Il rappelle aussi qu'en cas de grand vent, les administrés sont priés de rentrer au plus vite leurs bacs à déchets vides (problème de chute de bacs et des déchets sur la chaussée)

La séance est levée à 23h00

Le Maire,

La Secrétaire



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

